

Charles Boyer Testimony of The Céladon Affair

21/40 bottom L'an mil sept cens soixante et treize, le vingt et un du mois de décembre à neuf heures du matin, Par Devant Nous Don François Vallé, Capitaine de milice et Lieutenant particulier du Juge au poste de Ste Geneviève, est comparu le Sieur Charles Boyer, fils de Sieur Nicolas Boyer, habitant en ce poste, lequel ayant avoir déclaré être âgé de vingt trois ans et professer la religion catholique, apostholique et romaine, a fait serment sur le Saint Evangille et a promis à Dieu, au Roy et à Justice de dire vérité sur les	21/40 bottom On the year 1773 and the 21st of December at 9 in the morning, Before Us Don François Vallé, Captain of Militia and Lieutenant of the Judge at the settlement of Ste Genevieve, compared Sir Charles Boyer, son of Sir Nicolas Boyer, inhabitant of this settlement, who declared being 23 and professing the Catholic, Apostholic and Roman religion, and swore on the Gospel and promised to God, the King and Justice to say the truth about
22/40 faits dont nous l'allons interroger comme suit, à scavoir : Premièrement interrogé s'il n'est pas party de ce poste dans le mois de septembre dernier pour aller à la chasse, a répondu que oui. Interrogé de quel coté et en quel lieu il a été à la chasse, a répondu qu'il a été sur l'eau noire. Interrogé s'il n'a rien vu dans sa ?? ou dans le cours de sa chasse, a répondu qu'il a vu le nommé Céledon. Interrogé s'il était seul, et en quel endroit il a trouvé ledit Céledon et avec qui il était, a répondu que luy déclarant était en compagnie des nommés Joseph Courtois, Béquet et Joliet, qu'au campement des nommés Lafitte et Charpentier sur laditte eau noire, ils ont trouvé : lesdits Lafitte, Charpentier, Céledon	22/40 the facts we are going to interrogate him as follow, to wit : First, asked if he left this settlement during last September to go hunting, he answered yes. Asked on which side and where he went hunting, he answered he went on the black water. Asked if he saw something in his ?? or during his hunt, he answered he saw the said Céledon. Asked if he was alone and where he saw the said Céledon and with whom he was, he answered that he, the informant, was with Joseph Courtois, Béquet and Joliet, that at the camp of the named Lafitte and Charpentier on the said black water, they found : the said Lafitte, Charpentier, Céledon and the savage girl of Mrs Widow Aubuchon, that the said Céledon and the savage girl ran to the wood at the first sight of the informant,

File 421 consists of 40 pages
and this is a transcription of pages 21 through 25 regarding Charles Boyer's testimony
C3636 Missouri, Ste. Genevieve. Archives, 1756-1930 | File 421
Translation by Jérôme Ladet, Etude Généalogique Ladet, France
Prepared for Cheryl Rutledge-Brennecke | November 2020

et la sauvagesse de Madame Veuve Aubuchon, lequel Céledon et laditte sauvagesse à la première vue du déclarant se sont sauvés dans le bois avec chacun leur fusil Interrogé s'il a revu ledit Céledon et laditte sauvagesse, a répondu qu'un instant après, ledit Céledon et la sauvagesse ont appelé le déclarant pour lui demander s'il n'y avait quelques nouvelles en ce poste, que leur ayant répondu qu'il n'y en avait point, ils sont revenus tous trois ensemble au campement desdits Lafitte et Charpentier où ils ont tous couché ensemble. Interrogé si ledit Céledon ne leur a pas tenu quelque discours ou fait quelques questions pendant qu'ils étoient tous ensemble audit 23/40 campement, a répondu que ledit Céledon leur a premièrement demandé si ceux qui avoient été chercher la sauvagesse assassinée l'avoient trouvée tout de suite, que le déclarant et les autres auroient dit audit Céledon que l'on le soupçonnait de l'avoir tuée, à quoy ledit Céledon a répondu que ce n'était pas luy qui l'avait tuée, qu'elle s'était tuée elle-même en prenant son fusil par dessus un arbre. Interrogé s'ils ont fait quelques autres questions audit Céledon concernant ce meurtre, a répondu que non, que ny eux ny ledit Céledon n'en ont parlé.	each one with their rifle. Asked if he saw the said Céledon and the said savage girl again, he answered that a moment later, the said Céledon and the savage girl called the informant to ask him if there were some news in this settlement, that having answered there were none, the three of them came back together to the camp of the said Lafitte and Charpentier where they slept altogether. Asked if the said Céledon talked about anything or asked some questions while they were together at the said 23/40 camp, he answered that first, Céledon asked if those who found the murdered savage girl had found her right away, that the informant and the others said to the said Céledon that he was suspected to have killed her. The said Céledon answered he had not killed her, that she had killed herself by taking her rifle over a tree. Asked if they asked something else to the said Céledon about this murder, he answered that no, neither them or the said Céledon talked about it. Asked if they asked the said Céledon how and why Mrs Aubuchon's savage girl
---	---

Interrogé s'ils n'ont pas demandé audit Céledon comment et pourquoi la sauvagesse de Madame Aubuchon se trouvait en sa compagnie, a répondu que non, qu'ils ne luy ont point parlé de cela. Interrogé s'ils ont fait quelques questions à la sauvagesse de Madame Aubuchon, a répondu que non, ils ne luy en ont fait aucune. Interrogé si laditte sauvagesse ne leur a rien dit, a répondu qu'aussitôt qu'elle les a vus, elle s'est mise à pleurer et qu'ensuite elle leur a demandé où étoient ses enfans, qu'ils luy ont répondu qu'il y en avait un chez Madame Veuve Dominique La Source et l'autre chez Monsieur Antoine Aubuchon. Interrogé si laditte sauvagesse ne leur avait pas fait d'autres questions, a répondu que non, qu'elle ne leur a plus rien dit. Interrogé si ledit Céledon le leur avoit rien dit, a répondu qu'il leur avoit recommandé de ne pas dire qu'ils l'avoient vu et que le nommé Lafitte 24/40 avait rapporté que* au déclarant qu'en cas qu'il déclarât l'avoir vu ou quelque autre, il saurait les retrouver.	was with with him, he answered that no, they did not talk about it. Asked if they asked something to Mrs Aubuchon's savage girl, he answered that no, they asked nothing. Asked if the said savage girl told them something, he answered that as soon as she saw them, she started crying and then, she asked them where her children were. They answered that one was with Mrs Widow Dominique La Source and the other with Sir Antoine Aubuchon. Asked if the said savage girl asked some other questions, he answered that no, she said nothing more. Asked if the said Céledon told them something more, he answered that he advised them not to say that they saw him and that the said Lafitte 24/40 told the informant* if they declared they saw him, he knew how to find them. Asked if it was the home of the said Céledon and of the savage girl,
--	--

Interrogé si c'était là la résidence dudit Céledon et de laditte sauvagesse, a répondu que non, que ledit Céledon leur a dit qu'il y avait trois jours de marche jusques son campement, qu'il avoit voulu les mener à dix lieues de là dans les fourches mais qu'ils n'avoient pas voulu. Interrogé pour quelle raison ledit Céledon et laditte sauvagesse étoient au campement desdits Lafitte et Charpentier et combien il y avoit de temps qu'ils y étoient, a répondu qu'il y avait une journée qu'ils y étoient et qu'ils descendoient pour chercher le nommé François mais qu'ayant appris sa mort, ils avoient relâché de cet endroit. Interrogé s'ils ont party ensemble dudit campement, a répondu que oui, que luy déclarant était party pour revenir en ce poste et ledit Céledon et la sauvagesse pour leur campement. Interrogé si ledit Céledon avait des chevaux et des armes, a répondu qu'ils avoient deux chevaux et chacun leur fusil. Interrogé s'il leur a dit où il avait eu ces chevaux et ces armes, a répondu qu'il leur a dit qu'il avait volé les deux chevaux aux sauvages près, et qu'il avait eu le fusil de la sauvagesse aux Cahos. Interrogé s'il n'a pas fourny de munition audit Céledon ou s'il en a connaissance que quelqu'un de sa compagnie ou autre luy en a fourny, * ledit Céledon luy avait dit	he answered that no, the said Céledon told them it was a three-day walk to his camp, that he wanted to bring them at ten lieues in the forks but they refused. Asked why the said Céledon and the said savage girl were at the camp of the said Lafitte and Charpentier and for how long they had been there, he answered that they had been there for a day and they were going South to get a person named François but, as they learnt he was dead, they rested in this place. Asked if they left the camp together, he answered yes, that he, the informant, had left to come back to this settlement and the said Céledon and the savage girl to their camp. Asked if the said Céledon had horses and weapons, he answered that they had two horses and each one had a rifle. Asked if he told them where he had got these horses and these weapons, he answered that he had told them he had stolen the two horses to nearby savages, and he had had the rifles from the savage girl in the Cahos. Asked if he gave ammunition to the said Céledon or if he knew if someone of his company or not, had given some, *that the said Céledon had told him that 1 lieue = 3 miles
--	---

25/40 a répondu que non, qu'il ne luy avait rien fourny, ny qu'il n'avait pas connaissance qu'aucun autre luy eût rien donné, que le dit Céledon luy avait dit qu'il avait été aux Cahos chercher ses bezoins. Interrogé s'il n'a plus rien à dire, a répondu que non et que sa présente déclaration contient vérité, qu'il n'y veut rien augmenter ny diminuer, que c'est la même qu'il a entendu faire, qu'il y persiste en témoignage. De quoy lecture à lui faite de sa déposition, ayant déclaré ne scavoir signée et a fait sa marque ordinaire, en présence de Messieurs Joseph Monansy et F(ranç)ois Leclerc, témoins d'assistance, qui ont signé avec nous à deffaut de notaire. Leclerc Monansy X marque de Sr Charles Boyer Vallé	25/40 he answered no, that he had not given anything to him, he was not aware of anybody having given anything to him, that the said Céledon had told him he had been to the Cahos for his supplies. Asked if he had something else to say, he answered no and that this testimony contains the truth, that he does not want to add or remove anything, that it is as he intended to do, and that he maintains his testimony. Reading of his deposition was made to him, he declared he did not know how to sign and he made his ordinary mark, in presence of Sirs Joseph Monansy and François Leclerc, assisting witnesses, who signed with us, for lack of a notary. Leclerc Monansy X mark of Sir Charles Boyer Vallé
---	--

Le 21 mil sept cent soixante et huit le
vingt et un du mois de décembre nous sommes
du matin au 'Devant Nous' Les Français
vaille. à l'elaine de l'elaine et l'elaine
maintenant du Juge au poste. de la prison
est comparu le sieur Charles Boyer fils de
sieur Nicolas Boyer habitant au poste.
lequel a pour déclaration aye de vingt
trois ans et professe la religion catholique
apostolique et romaine a fait serment sur
le saint Evangile de l'apostrophe à Dieu
au 1. 2. 3. 4. 5. 6. 7. 8. 9. 10. 11. 12. 13. 14. 15. 16. 17. 18. 19. 20. 21. 22. 23. 24. 25. 26. 27. 28. 29. 30. 31. 32. 33. 34. 35. 36. 37. 38. 39. 40.

faits dont nous faisons interroger comme
suit. à savoir -

Environnement interrogé: il n'est pas parly de
aposte. dans le mois de Septembre dernier pour
aller à la messe

à répondre que oui

Interrogé: De quel côté lequel lieu il a été
la messe

à répondre que oui

Interrogé: Est-ce bien où dans la messe

où dans le mois de Septembre

à répondre que oui le nommen d'édou

Interrogé: Est-ce tout, et quel endroit il a

la messe et quel lieu il a été

à répondre que oui d'édou et quel lieu il a été

à répondre que oui d'édou et quel lieu il a été

à répondre que oui d'édou et quel lieu il a été

à répondre que oui d'édou et quel lieu il a été

à répondre que oui d'édou et quel lieu il a été

à répondre que oui d'édou et quel lieu il a été

à répondre que oui d'édou et quel lieu il a été

à répondre que oui d'édou et quel lieu il a été

à répondre que oui d'édou et quel lieu il a été

Interrogé: Est-ce tout, et quel lieu il a été

à répondre que oui

à répondre que oui d'édou et quel lieu il a été

à répondre que oui d'édou et quel lieu il a été

à répondre que oui d'édou et quel lieu il a été

à répondre que oui d'édou et quel lieu il a été

à répondre que oui d'édou et quel lieu il a été

à répondre que oui d'édou et quel lieu il a été

à répondre que oui d'édou et quel lieu il a été

à répondre que oui d'édou et quel lieu il a été

à répondre que oui d'édou et quel lieu il a été

à répondre que oui d'édou et quel lieu il a été

à répondre que oui d'édou et quel lieu il a été

à répondre que oui d'édou et quel lieu il a été

Compiement -

ce respondre que ledit Eledon leur a prier
demandé si ceux qui avoient été cheneux -
la sauvegarde n'avoient point de nouvelles
trouvées de hulle - que le d'ebout et les autres avoient
dit au dit Eledon que lors le d'ebout avoit
de l'œuvre leur - a quoy ledit Eledon a respondre
que ne n'est ^{si} luy qui l'avoit leur, quelle s'elait
toute elle-même en prierant son frere pour
de plus voir a l'œuvre

Interroge. Il ont fait quelques autres questions
au dit Eledon concernant ce même

a respondre que non que en ceux ne soit Eledon
en ont plus parler

Interroge. Il ont demandé au dit Eledon
comment et pourquoy la sauvegarde des Nègres
subjection de l'œuvre et de l'œuvre
a respondre que non quelle luy ont vué n'est
de l'œuvre

Interroge. Il ont fait quelques questions a la sauvegarde
de l'œuvre subjection

a respondre que non de l'œuvre ont fait au même
Interroge. Si l'œuvre sauvegarde, n'est l'œuvre
est

a respondre que quelle s'elait de l'œuvre
a pleurer et que l'œuvre elle l'œuvre demandé
en l'œuvre de l'œuvre qu'ils luy ont respondre
qu'il y en avait un che - l'œuvre. l'œuvre.
l'œuvre. l'œuvre et l'œuvre. l'œuvre
l'œuvre. l'œuvre

Interroge. Si l'œuvre sauvegarde, n'est l'œuvre
fait l'œuvre questions

a respondre que non quelle n'est l'œuvre
Interroge. Si le dit Eledon n'est l'œuvre
a respondre qu'il leur ont recommandé de l'œuvre
de l'œuvre l'œuvre et que l'œuvre l'œuvre.

et que ledit ledon luy avoit dit
avoir rapporté au d'elendant que en cas quel
d'elendat l'avoit ou en quelque autre et l'aurait
la robe ou ser

Interrogé. Si c'est la robe ou l'induit d'elendat
et d'elendat. L'induit.

et répondit que ledit ledon luy avoit
dit qu'il y avait trois jours de marche jusqu'à la
Campement que avait vu les monnaies
luy d'elendat et les fonderies mais qu'il n'avait
pas vu

Interrogé. Pour quelle raison ledit ledon et
ledit. L'induit, et luy ont eu en possession
des d'elendat et d'elendat et l'induit et
qu'il y a eu que l'induit

et répondit qu'il y avait une journée qu'il
avait et qu'il s'enquerra pour l'induit
le nomme. L'induit et luy ont eu en possession
de l'induit et l'induit et l'induit

Interrogé. Si l'induit et l'induit d'elendat
l'induit

et répondit que oui que l'induit et l'induit
partir pour l'induit et l'induit

et l'induit et l'induit pour l'induit et l'induit
Interrogé. Si ledit ledon avait d'elendat
d'elendat.

et répondit qu'il avait d'elendat et l'induit
et l'induit l'induit

Interrogé. Si l'induit et l'induit et l'induit
l'induit et l'induit

et répondit que l'induit et l'induit et l'induit
d'elendat et l'induit et l'induit et l'induit
et l'induit et l'induit et l'induit

Interrogé. Si l'induit et l'induit et l'induit
d'elendat et l'induit et l'induit et l'induit
que quelque d'elendat et l'induit et l'induit
l'induit et l'induit

a respondre que non quil ne luy avoit rien
fourny ny quil nevoit pas connaissance.
qu'un autre luy eut rien donne, qu'est
dit ledon luy avoit dit quil avoit été
aux Cathos chercher les bezoins

Interrogé si n'a plus rien a dire

a respondre que non et que. l'apostrophe.

Declaration contient verité, quil ny eut rien
augmenter ny diminuer que cest la même,
quil a entreu a faire, quil y parvint. in
terrogé de quoy teneur a les faits de

l'adposition ayant declare ne savoir

signer et a fait la marque ordinaire
en puissance. Desblessiers Jozeph Morisson
et les declare temoins d'assistance. qui ont
signé avec nous a l'ant de l'écriture

Lecteur.  ^{marquand}
Charles Boyer

21116